

que Christophe du Bost du Pont d'Oye fit en compagnie du Chanoine de Waldt à Trèves qui décida la majorité des membres des Etats à empêcher le seigneur de Bettembourg de présenter à Charles de Lorraine, lors de sa prochaine visite, conjointement avec les compliments des Etats, le Billet de 25.000 florins.²⁰⁾

De moindre importance sont la confirmation du titre d'ordination de P. Zwolen de N'Mertzig (1749) et l'autorisation donnée en 1754 à un échange de terrains effectué à N'Feulen.²¹⁾

En tant que marquis du Pont d'Oye il était en 1757 un des douze présentateurs de J.-Fr. de Lahaye pour la cure de Pinche. Comme le concurrent de Lahaye pouvait, de son côté, faire montre de treize patrons, van Werveke saisit l'occasion pour démontrer l'imbroglio auquel on était arrivé par suite du démembrement continu des seigneuries nanties de droits de patronat.²²⁾

Caractéristique pour le ton de collégialité entre maîtres de forges de l'époque est la requête que Fr. Laurent de Piret, seigneur au Châtelet, adressa le 4-11-1750 au Conseil Provincial parce qu'il « s'aperçoit avec déplaisir que le directeur des forges du Pont d'Oye... se fait une étude particulière de debaucher les ouvriers des forges du remontrant et que M. Du Bost du Moulin applaudit ses gens qui ont le secret de réussir dans des entreprises aussi illicites que deshonnètes ». ²³⁾

Nommé le 10-11-1758 député résident des Etats, c'est en cette qualité que, dix jours plus tard, Christophe du Pont d'Oye vint, en compagnie de ses deux collègues, demander au commissaire Neny qu'il soit apporté des changements au nouveau règlement pour la conduite des officiers des Droits dans le Luxembourg, et cela en ce qui concerne les passavants « vu que de ce chef il résultera des préjudices notables aux Forges et au commerce des Fers ».

Le 31 mai de l'année suivante, les trois députés résidents, dont le marquis, écrivent à Charles de Lorraine « qu'ils avaient espéré que le Grand Conseil de Malines choisirait parmi les Luxembourgeois un conseiller au courant des coutumes et usances de ce pays qui diffèraient de celles des autres provinces ; plusieurs avocats du Duché étaient admis à plaider devant ce Conseil. Le conseiller du Luxembourg figurant parmi les trois candidats présentés au gouvernement général pour une place vacante, les députés le recommandèrent à sa bienveillance ». ²⁴⁾

Les Etats de Luxembourg avaient accordé 120.000 florins de subside mais, en ce qui concerne la levée de 2.000 recrues — nombre réduit par le gouverneur général à 1.500 —, l'Ordre de la Noblesse s'y était opposé. Aussi, pour régler cette affaire, le gouvernement de Bruxelles délégua-t-il à Luxembourg le Conseiller d'Etat et Privé H.J.H. Wavrans en qualité de commissaire impérial aux pétitions.

A l'assemblée des Etats du 16-11-1759, le Tiers Etat assistait au complet ainsi que tous les membres du Clergé, sauf l'abbé de Munster « incommodé ». Quant aux membres de l'Ordre de la Noblesse, ils boudaient ; on